

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAULT, Joëlle JASSELIN, Benoît GATEFAIT, Frédéric BEGUIER, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Magali ROPIQUET.

Mme ROPIQUET a donné procuration à Mme Valérie POYART.

Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

**2016-16 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Vincent NAULET, le Maire s'étant retiré,  
lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		180 184.79	37 106.25		37 106.25	180 184.79
Opérations de l'exercice	1 904 535.35	2 023 558,83	1 885 375.19	1 866 130,87	3 789 910.74	3 889 689.70
<b>TOTAUX</b>	<b>1 904 535.35</b>	<b>2 203 743.62</b>	<b>1 922 481.44</b>	<b>1 866 130.87</b>	<b>3 827 016.99</b>	<b>4 069 874.49</b>
Résultats de clôture		299 208.07	56 350.57			242 857.50
Restes à réaliser			81 400.00	93 600.00	81 400,00	93 600.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>299 208.07</b>		<b>12 200,00</b>	<b>81 400,00</b>	<b>336 457.50</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>299 208.07</b>	<b>56 350.57</b>	<b>12 200.00</b>		<b>255 057.50</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2016-17 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal et considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats,  
Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

un excédent cumulé de fonctionnement de	299 208.07 €
un déficit cumulé d'investissement de	56 350. 57 €
un excédent cumulé des restes à réaliser en investissement de	12 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

✓ **44 150.57 €** pour financer les dépenses d'investissement 2015 (**Art. 1068**)

Le solde, soit **255 057.50 €**, sera repris en excédent de fonctionnement dans le budget 2016 (**art. 002**).

## **2016-18 : OUVERTURE DE CREDITS 2016 EN INVESTISSEMENT**

Le four de la cantine scolaire (âgé d'environ 25 ans) est tombé en panne. Le service de Restauration scolaire ne peut évidemment pas de passer de cet outil.

Le maire propose donc au Conseil de l'autoriser à engager, mandater et liquider les sommes nécessaires au remplacement de ce four.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- > constatant les crédits inscrits au budget 2015 : 284 000 €,
- > Déduisant la somme maximale (le quart) à engager en 2016 en attendant le vote du budget 2016, soit 71 200 €.
- > Considérant que par délibération du 1<sup>er</sup> février 2016, il a déjà autorisé l'engagement, le mandatement et la liquidation d'un total de 12 547.76 €
- > Autorise le maire à engager, mandater et liquider les sommes suivantes :
  - Art. 2313-201 : 2 200 € pour les travaux électriques nécessaires à l'installation d'un nouveau four à la cantine scolaire (branchement)
  - Art. 2158-201 : 15 294 € pour l'achat d'un nouveau four

## **2016-19 : ADHESION DE COMMUNES AU SI CAVITES 37**

Le Comité syndical du SI Cavités 37 a décidé, lors de sa séance du 19/11/2015, d'accepter l'adhésion des communes d'Abilly, de Marçay et de Noyant de Touraine.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil Municipal des communes adhérentes est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion des communes d'Abilly, de Marçay et de Noyant de Touraine au SI Cavités 37

## **2016-20 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal d'une part, qu'à la suite des possibilités d'avancements de grade, un agent est promouvable au titre de l'année 2016 sur un poste d'agent territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe.

D'autre part, après le départ à la retraite d'un agent, le poste d'Agent de Maîtrise Principal n'est plus pourvu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal modifie comme suit le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et en respectant les règles fixées par les ratios promus-promouvables :

- Création d'un poste d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe à 32/35<sup>ème</sup>,
- Suppression d'un poste d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe à 32/35<sup>ème</sup>,
- Suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet.

## **2016-21 : PARTICIPATION FINANCIERE AU CONTRAT DE PREVOYANCE LABELLISE DES AGENTS COMMUNAUX**

Le Maire rappelle au Conseil que le décret n° 2011-1474 du 10 novembre 2011 a rendu possible aux collectivités de participer au financement de la protection complémentaire des agents dans un cadre juridique sécurisé.

L'employeur peut participer sur le risque Santé et/ou Prévoyance.

Le Gouvernement a conçu un dispositif alternatif, avec l'appui des mutuelles territoriales et des organisations syndicales. Les collectivités locales peuvent donc choisir entre les deux procédures alternatives et complémentaires, après avoir consulté leur Comité technique :

- La labellisation,
- La convention de participation

Ces deux procédures ont toutes deux pour légitimité de poursuivre un objectif social justifiant le versement d'une participation.

Le Maire propose au Conseil Municipal la labellisation pour laquelle l'employeur n'a aucune procédure de sélection d'opérateurs à mettre en place car elle laisse le choix à l'agent de souscrire librement la protection qui lui convient le mieux parmi les garanties labellisées nationalement et en conserve le bénéfice en cas de mobilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique,

- Approuve la participation de la Commune à la protection de ses agents sur une assurance Prévoyance labellisée
- Décide de participer à hauteur de 5 € par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

#### **2016-22 : CONVENTION AVEC GRDF**

Le Maire donne lecture au Conseil de la convention que GRDF propose à la signature. Cette convention concerne la mise à disposition des données numériques géo référencées relatives à la représentation à Moyenne Echelle des ouvrages gaz naturel, objet de la concession de distribution publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée par GRDF ci-dessus décrite et charge le Maire de la signer.

#### **2016-23 : CONVENTION SUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME**

Le Maire donne lecture au Conseil de la convention proposée par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire, concernant le volet financier de l'instruction du droit des sols, compétence dont l'état s'est désengagé et qui est assurée depuis le 1<sup>er</sup> août 2015 par la Communauté de communes pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire ci-dessus décrite et charge le Maire de la signer.

#### **2016-24 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Le Maire informe le Conseil que la loi de finances pour 2016 concrétise la volonté du gouvernement en matière d'investissement public de mobiliser un fonds de soutien à l'investissement public local.

Les travaux envisagés en 2016 relatif à la rénovation thermique et à la mise aux normes d'accessibilité pourraient être éligibles à ce fonds de soutien.

Le maire donne ensuite le détail des travaux envisagés et travaillés par la commission « bâtiments ».

Après délibération, le conseil municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'investissement local et arrête les modalités de financement suivantes :

	<b>Montant subventionnabl</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention sollicitée</b>
--	-----------------------------------	-------------	----------------------------------

	e HT		
Dotation pour le soutien à l'investissement public local	62 292	71 %	44 334 €
Conseil Départemental			5 500 €
Fonds propres	62 292	20 %	12 458 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>62 292 €</b>

## **2016-25 : SUBVENTION A L'ECOLE PRIMAIRE POUR LES SORTIES SCOLAIRES**

L'Adjointe aux affaires scolaires informe le Conseil que les Enseignants de l'école primaire ont prévu des voyages scolaires.

- 22 élèves passeront 4 jours à « la Perrière » près de Doué la Fontaine
- 50 élèves iront une semaine sur l'île d'Yeu.

Après avoir étudié le financement de ce projet, la commission scolaire a émis un avis favorable.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ALLOUE** une participation de **4 000 €** pour la sortie des différentes classes d'avril à juin 2016.

Cette subvention sera versée à la **COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE BEAUMONT-EN-VERON**.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

1. Rapport d'activité de la CCCVL : la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire (CCCVL) a publié son rapport d'activité 2014. Il est à la disposition de chacun à la mairie.
2. Marché du mercredi matin : Le maire informe que le boucher qui exposait chaque mercredi sur le marché semble ne plus venir. Un nouveau commerçant ambulant (Charcutier-volailler) a demandé l'autorisation de s'installer, il s'agit de M. DELAUNAY de l'Île Bouchard.
3. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : La réunion de la CDCI a eu lieu vendredi dernier. M. DUPONT, Président de la CCCVL, y siégeait et a envoyé l'information suivante : La communauté de Bourgueil rejoindrait Touraine Nord-Ouest, la communauté d'Azay le Rideau ralliera le Val de l'Indre, Les communautés de Ste Maure de Touraine, de l'Île Bouchard et de Richelieu fusionneraient. Notre communauté actuelle resterait seule avec l'adjonction des communes de CRAVANT LES COTEAUX et d'ANCHE, un groupe de travail serait créé pour initier la fusion éventuelle à terme de la CCCVL avec l'Île Bouchard-Ste Maure-Richelieu.  
A la demande de M. JUILLET, il est précisé que la commune de Chouzé sur Loire n'est pas autorisée à rejoindre la CCCVL comme elle l'a demandée. M. NAULET le regrette et suppose que la communauté de communes du Pays de Bourgueil l'a refusée. Il précise que les échanges ont été multiples et compliqués, les avis au sein même de la CCCVL divergeaient au sujet du rapprochement avec les autres communautés. Il regrette beaucoup que le nouveau territoire soit tronqué du Pays de Bourgueil qui appartient au même bassin de vie, et que la communauté du Ridellois, moteur économique, ne rejoigne pas non plus la CCCVL. Nathalie TAPIN demande si les 3 autres communautés auront le temps de « monter leurs compétences » au niveau de celles de Chinon avant la prochaine fusion éventuelle. M. NAULET lui répond que la loi NOTRe force la montée en puissance de compétences et cet état de fait aidera indéniablement au rapprochement mais notre communauté a déjà un niveau très élevé de compétences ce qui rendra l'exercice difficile.
4. Conseil Municipal des Jeunes : Le CMJ de Château Thébaud a envoyé un courrier pour rencontrer le CMJ de Beaumont en Véron. La date reste à trouver.
5. Demandeurs d'asile : la Société ADOMA (Insertion par le logement) est venue visiter le logement locatif communal 7 rue du 8 mai 1945. Elle signera le bail à compter du 15 mars prochain pour l'hébergement d'une famille de demandeurs d'asile (ou de deux familles monoparentales). Les enfants seront scolarisés dès la rentrée scolaire après les vacances de Pâques.
6. Prochaine séance du Conseil Municipal : le 4 Avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h.

**Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :**

°	Titre
2016-16	Vote du Compte Administratif 2015
2016-17	Affectation des résultats 2015
2016-18	Ouverture de crédits d'investissement 2016
2016-19	Adhésion de communes au SI Cavités 37
2016-20	Modification du tableau des effectifs au 1 <sup>er</sup> /04/2016
2016-21	Participation de la commune au Contrat de Prévoyance labellisé des agents
2015-22	Convention avec GRDF
2016-23	Convention pour l'instruction des actes d'urbanisme
2016-24	Demande de subvention au Fonds de Soutien à l'Investissement local
2016-25	Subvention à l'école primaire pour les sorties scolaires

**Signature des membres présents**

Nom	Signature *	Nom	Signature *
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Frédéric BEGUIER	
Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	Excusée A donné procuration à Valérie POYART
Rémy DELAGE		Stéphanie ADAMSKI	
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE		Gaëtan THAREAU	
Dominique AUDOUX		Gilles JUILLET	
Bénédicte BACHET		Nathalie TAPIN	
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUEZEC	
		Valérie PERDRIAU	